



350 avenue de la Petite Marine  
84800 L'ISLE SUR LA SORGUE  
[ccpsmv@ccpsmv.fr](mailto:ccpsmv@ccpsmv.fr) - <http://www.paysdessorgues.fr>

### **Marché de services**

### **Marché en procédure adaptée**

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article R.2123-1 et suivants, R 2123-1 et suivants et R 2161-2 et suivants du code de la commande publique

### **20-08 Renégociation des contrats d'assurances pour les besoins de la communauté de communes**

Avis d'appel public à la concurrence

Date et heure limites de réception des offres :  
13/10/2020 à 12:00

**Pouvoir adjudicateur :**

Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse  
350 avenue de la Petite Marine - 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE  
Téléphone : 04.90.21.43.11

Adresse internet : <http://www.paysdessorgues.fr> - E-Mail : [contact@ccpsmv.fr](mailto:contact@ccpsmv.fr)

Statut : Communauté de communes

Activité(s) principale(s) : Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

**Profil d'acheteur :** <http://www.marches-securises.fr>

**Objet du marché : 20-08 Renégociation des contrats d'assurances pour les besoins de la communauté de communes**

Accord-cadre couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non  
L'avis concerne un accord-cadre.

Forme du marché : Marché(s) ordinaire(s)

Type de marché : Services

**Procédure :** MAPA ouvert

Code NUTS : FRL06

**Dévolution en marchés séparés / Code CPV**

*Informations sur les lots :*

- Lot N°1 : Dommages aux biens mobiliers et immobiliers - 66515000-3
- Lot N°2 : Responsabilité civile et risques annexes - 66516400-4
- Lot N°3 : Flotte automobile et risques annexes - 66514110-0
- Lot N°4 : Protection juridique - 66513100-0
- Lot N°5 : Protection fonctionnelle - 66513100-0

Les candidats peuvent répondre à un, plusieurs lots ou l'ensemble des lots

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

Les contrats prendront effet le **1<sup>er</sup> janvier 2021 à 0 h**. Il se reconduira automatiquement à l'échéance (**01/01**) chaque année, sauf non-reconduction dans les conditions prévues par l'article 3 de l'acte d'engagement (résiliation). Ils prendront fin de plein droit le **31 décembre 2023** à minuit sans autre notification.

**Interdiction de soumissionner**

Le soumissionnaire (ou tous les membres du groupement) auquel il est envisagé d'attribuer le marché public devra justifier ne pas être dans un cas d'interdiction de soumissionner dans les conditions décrites à l'article R 2143-3 du Code de la commande publique.

**Présentation de candidature :**

Dépôt classique : La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>)

**Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :**

Le candidat justifiera de sa capacité professionnelle, technique et financière au moyen des documents suivants :

**1** - déclaration du **chiffre d'affaires global** réalisé au cours du dernier exercice disponible (*remplir rubrique F.1 du DC2*) ;

**2** – La justification de l'**AGREMENT** (organisme porteur du risque – *joindre le document ou indiquer le lien de téléchargement rubrique E.3 du DC2*) et l'**enregistrement ORIAS** (intermédiaire – *indiquer n° ORIAS rubrique E.1 du DC2*)

L'organisme qui porte et provisionne le risque doit établir qu'il dispose des agréments indispensables pour assumer ce type de risque.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur (à l'exception du DC1). En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

En cas de groupement, l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières est globale.

Ainsi, seront demandés les documents suivants :

- Les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que vos obligations fiscales et sociales ont été satisfaites au 31/12 de l'année précédente : **attestation de régularité fiscale** ou liasse CERFA 3666 ;
- **Une attestation dite de « vigilance » de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale**, émanant de l'organisme de protection sociale (ex. URSSAF) ;
- Un extrait récent de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis) (ou autre document mentionnant la dénomination sociale, l'adresse complète et le N° d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un CFE pour les personnes en cours d'inscription).

En cas de redressement judiciaire, le candidat produit la copie du ou des jugements prononcés.

- **La déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH)** établie au titre de l'année précédente.
- **Un document habilitant la personne signataire des documents à engager le soumissionnaire** (pouvoir de signature) ;
- En cas de groupement, le mandataire pourra se voir exiger la fourniture d'un **document original d'habilitation par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation (notamment pour la déclaration des sinistres et l'encaissement des cotisations)**.

Les organismes ou sociétés non soumis à l'une des obligations fiscales doivent impérativement le signaler.

Indication de la part de l'opérateur économique qu'il a éventuellement l'intention de sous-traiter.

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans les documents de la consultation.

**Renseignements d'ordre administratif :**

Numéro de référence de l'accord-cadre : 20-08

La présente consultation est une consultation initiale.

*Date limite de réception des offres :* 13/10/2020 à 12 heures 00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Délivrance du DCE :** Le dossier de consultation est gratuit et téléchargeable uniquement sur le profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>

**Modalités essentielles de financement et de paiement :** Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

**Avis périodique :** Il ne s'agit pas d'un marché périodique.

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre :** Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise ne peut pas présenter pour l'accord-cadre ou un de ses lots plusieurs offres, en agissant à la fois :

en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;

en qualité de membre de plusieurs groupements.

**Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Nîmes - 16 Avenue Feuchères - 30000 Nîmes

**Conditions de remise des candidatures**

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

**Signature des documents transmis par le candidat**

L'acheteur exige que les opérateurs économiques signent électroniquement le DUME (électronique) ou documents équivalents (DC1 et DC2).

**Il est exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) électroniquement dès le stade de la réception des offres. L'absence de signature électronique entraîne l'irrégularité de l'offre.**

En cas de groupement l'acte d'engagement sera signé(e) par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité par un document d'habilitation (copie de la convention de groupement ou acte spécifique d'habilitation).

Ce document d'habilitation devra être fourni, signé de façon électronique par les autres membres du groupement, dès le stade de la réception des candidatures.

**Les documents suivants constituant l'offre devront être signés électroniquement : Tous les documents constituant le DCE. L'inobservation de cette prescription entraîne l'irrégularité de l'offre.**

L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

**Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande au moyen du profil d'acheteur au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres.

Adresse Internet : <http://www.marches-securises.fr>

Chaque concurrent sera informé de l'ensemble des questions posées et des réponses données.

*Date d'envoi du présent avis à la publication :*

Le Président,

Pierre GONZALVEZ